



Strasbourg, le 3 décembre 2014

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale  
chargé de l'Enseignement Technique  
- Sciences et Techniques Industrielles

à

Mesdames, Messieurs les Chefs de travaux  
Mesdames, Messieurs les enseignants de la filière  
électrotechnique

s/c de Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement

## Rectorat

Collège des Inspecteurs  
de l'Enseignement Professionnel  
de l'Académie de Strasbourg

Affaire suivie par

Fabrice Methée

Téléphone

03 88 23 38 95

Fax

03 88 23 39 35

Mél.

fabrice.methee

@ac-strasbourg.fr

Référence :

CIEPAS/FM/2014/n° 309

Adresse des bureaux

27 boulevard Poincaré

67000 Strasbourg

Adresse postale

6 rue de la Toussaint

67975 Strasbourg cedex 9

## Objet : note de cadrage en BAC PRO ELEEC

Depuis la rénovation de la voie professionnelle à la rentrée scolaire 2009, que vous ayez enseigné auparavant sur le cycle BEP « métiers de l'électrotechnique ou/et sur le cycle BCP « Électrotechnique Énergie Équipements Communicants », vous avez dû faire face à des évolutions importantes dans vos approches pédagogiques.

Vous avez notamment revu le rythme et la temporalité des acquisitions de connaissances et de compétences, ainsi que les modalités d'évaluation qu'il s'agisse du diplôme intermédiaire et des épreuves de BCP E31-E32-E33-E34.

Vous vous mobilisez sur cette organisation et cela représente un important investissement.

Afin d'harmoniser les pratiques pédagogiques, je demande aux enseignants de la filière électrotechnique de prendre en compte les points suivants en faisant référence au [bulletin officiel n°2 du 10 janvier 2013](#).

## COMMENTAIRES concernant les sous-épreuves E32 et E33

### Je souhaite attirer votre attention sur les points suivants :

- pour des raisons d'ordre matériel propres à certains établissements, la notion d'ouvrage n'apparaît pas ;
- les situations où le travail demandé doit reposer sur une véritable problématique professionnelle, parfois le candidat ne sait pas toujours pourquoi il réalise les activités qui lui sont demandées ;
- les vérifications liées aux différents contrôles de conformité prennent une part souvent trop importante par rapport au contrôle du fonctionnement. **La volonté de contrôler ou mesurer de façon exhaustive n'est pas pertinente si elle n'est pas justifiée.**

La part d'autonomie du candidat reste trop limitée. En effet, la guidance proposée est parfois excessive et trop directive. Il ne faut pas oublier le caractère certificatif de cette sous-épreuve qui doit prendre en compte l'aspect professionnel du métier d'électricien. Il faut privilégier la prise d'initiative et d'autonomie en fonction du problème posé.

Ces épreuves doivent permettre de valider des savoirs et des savoir-faire dans le cadre d'une méthodologie appropriée. Force est de constater qu'elle doit être menée pour une grande part en présence du professeur, ceci au regard des contraintes liées aux activités en présence de tension. Il doit s'agir de vérifier au que le candidat met en service un ouvrage (E32) ou exécute une opération de maintenance (E33) en respectant une méthodologie d'intervention, en choisissant les contrôleurs et mesureurs adaptés, dans le respect des règles de sécurité.

**L'épreuve dure 3h00, elle ne comporte pas de travail écrit sur des connaissances théoriques. On évalue une démarche à caractère professionnelle.**

#### **Finalités et objectifs de la sous-épreuve E32**

Le candidat en vue de la mise en service de l'ouvrage doit :

- vérifier visuellement la conformité de l'installation,
- vérifier la qualité d'exécution de l'ouvrage (par exemple, les connexions),
- choisir les mesureurs, équipements et outillages adaptés aux mesures préalables à la mise sous tension,
- effectuer les mesures et les réglages préalables à la mise sous tension,
- mettre sous tension en toute sécurité l'ouvrage,
- mesurer les grandeurs électriques pertinentes,
- vérifier le fonctionnement de l'ouvrage dans le respect des contraintes imposées par le cahier des charges,
- livrer l'ouvrage au client.

#### **Finalités et objectifs de la sous-épreuve E33**

Le candidat doit en vue de remettre l'ouvrage en état de fonctionnement :

- constater le dysfonctionnement,
- émettre les hypothèses relatives au dysfonctionnement,
- vérifier les hypothèses émises,
- effectuer la remise en état de l'ouvrage,
- remettre l'ouvrage en fonctionnement et vérifier son bon fonctionnement,
- rédiger un compte rendu d'intervention.

#### **COMMENTAIRES concernant la sous-épreuve E34**

Pour des raisons d'ordre matériel propres à certains établissements, le support d'évaluation correspondant à un des champs d'application est imposé à l'élève. **C'est le candidat qui choisit le champ d'application au moment de son inscription à l'examen (habitat/tertiaire ou industriel).**

Le contenu de certaines situations d'évaluation est insuffisamment complexe et les objectifs ne sont pas clairement posés. Lorsque le candidat exécute une tâche (mesures, ...) il doit en connaître le sens.

Ou au contraire, la situation proposée est exhaustive et parfois trop complexe pour un candidat de baccalauréat professionnel.

La mise en situation ou scénario doit être clairement explicité permettant au candidat de proposer une amélioration pertinente correspondant à son niveau de formation.

La part d'autonomie du candidat doit être respectée.

Les ressources sont parfois trop nombreuses.

Les mesures effectuées doivent être pertinentes et en relation avec la modification ou amélioration à apporter ou réalisée.

Comme pour les sous-épreuves E32 et E33, les indicateurs d'évaluation sont parfois trop exigeants.

De plus, les compétences certifiées le sont à un niveau d'exigence terminal dans le cadre d'une approche globale (pas d'évaluation de compétences isolées).  
Les CCF (E32-E33-E34) doivent être intégrés dans le planning de rotation des « TP tournants ».

**Par conséquent, je vous demande d'utiliser pour les CCF E32-E33 et E34 les nouvelles grilles d'évaluation jointes en annexe.**

#### **Le contrôle en cours de formation**

**(<http://eduscol.education.fr/cid47717/definition-et-caracteristiques-du-ccf.html>)**

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Le candidat est informé en début de formation, par le formateur du nombre de situations d'évaluation et de leurs objectifs et des périodes.

Les formateurs organisent dans la continuité du processus de formation et dans le cadre de la réglementation d'examen une ou plusieurs situations d'évaluation pour un candidat ou un groupe de candidats afin de certifier que les compétences sont acquises et avec quel degré de maîtrise.

#### UNE ÉVALUATION INDIVIDUALISÉE

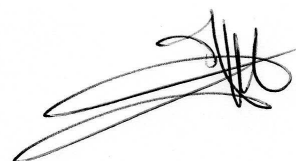
Le CCF n'est pas une succession de plusieurs examens, identiques pour tous : les candidats en formation sont évalués dès qu'ils atteignent l'ensemble des compétences correspondant à la situation faisant l'objet du CCF. Ainsi, l'évaluation simultanée de l'ensemble des candidats en formation ne peut être envisagée que si tous sont réputés avoir atteint le niveau requis pour l'évaluation, ou ont reçu la FORMATION CORRESPONDANTE en fin de période réglementaire prévue pour l'évaluation.

Par conséquent, je souhaite continuer ce travail d'harmonisation des pratiques de CCF.

Pour cela, un séminaire académique d'une journée sur le thème de « l'organisation des enseignements et le contrôle en cours de formation en BAC PRO ELEEC » est prévu fin janvier 2015.

**Afin de préparer cette réunion, une collecte des situations d'épreuves E32 pour la session 2016, E33 et E34 pour la session 2015 est organisée sur le plan académique.**

**Je vous saurai gré de veiller à cet envoi du travail attendu au plus tard le 19 janvier 2015 pour les sous-épreuves E32 et E33. Une demande de collecte sera demandée à une date ultérieure pour les supports E34.**



Fabrice Methee